

Date: 21/07/2021

Validité :

NOTE

Aux clubs franciliens affiliés / aux clubs de badminton souhaitant s'affilier à la FFBad

Délégation : Direction

Auteurs : Hugo ANEST, Matthieu SOUCHOIS, Hervé GOULIN, Olivier DAUBE

OBJET

Dispositions du plan de relance de 70.000€ de la LIFB

Le fonds de relance décidé par l'Assemblée Générale de la Ligue Ile-de-France de Badminton du 25/05/2021 a pour objectif :

- de renforcer les actions favorisant la pratique du badminton en Ile-de-France ou la structuration des clubs (soutien à l'activité – 55.000€)
- de favoriser une politique d'adhésions nouvelles (performance licence – 10.000€)
- de soutenir l'affiliation de nouveaux clubs à la FFBad (affiliation – 5.000€)

Le fonds de relance doit pouvoir produire ses effets avant le 30 novembre 2021. Il vient en complément des dispositifs classiques de soutien à l'activité des clubs (Projet Sportif Fédéral, Projet Sportif Territorial, Subvention des Collectivités Territoriales) ou exceptionnels mis en place par l'État dans le cadre de la crise sanitaire (Fonds de Solidarité Territorial, Plan de relance).

Le fonds de relance est un fonds dédié destinés aux clubs validé par l'Assemblée Générale de la ligue et inscrit au budget. Il répond aux objectifs précités et des règles d'attribution doivent garantir l'adéquation entre les actions et les objectifs et une transparence dans les attributions.

Déroulement de la campagne	Date	Action
Retour des dossiers par mail à : contact@lifb.org Compléter le fichier excel dédié en indiquant le nombre prévisionnel de personnes concernées, la date de l'évènement, le budget global consacré	19/09/2021	Clubs
Instruction et versement de l'acompte de 70%	10/10/2021	LIFB
Date limite des actions à réaliser par les clubs	30/11/2021	Clubs
Retour des justificatifs clubs (formulaire en ligne à compléter et envoyer des photos ou supports de communication)	15/12/2021	Clubs
Versement du solde de 30%	31/12/2021	LIFB

Dispositions spécifiques du fonds de relance

Soutien à l'activité (SA) – clubs affiliés	Performance Licence (PL) – clubs affiliés	Fonds affiliation (FA) – clubs souhaitant s'affilier
SA1 : les actions éligibles sont celles identifiées par la Ligue ou à l'initiative des clubs	PL1 : ce fonds est abondé uniquement si le nombre de licences en Ile-de-France dépasse 26.500 au 31/10/2021 (hors licences estivales)	FA1 : associations n'ayant pas été affiliées à la FFBad ces 5 dernières saisons
SA2 : 7 actions maximum à déposer pour une aide globale de 200€ à 1.500€	PL2 : l'aide est attribuée en fonction du nombre de licences au 31/10/2021, 2020/2021 et 2019/2020	FA2 : l'association s'engage à mettre en place sur son territoire une action de promotion du badminton
		FA3 : l'association s'affilie à la FFBad avant le 30/11/2021 avec prise d'au moins 15 licences

F.A.Q. :

- **A qui dois-je adresser mon fichier "plan de relance" ?** Celui-ci est à envoyer avant le 19/09/2021 à l'adresse mail suivante : contact@lifb.org
- **Quelles sont les actions éligibles ?** Toutes les actions que vous menez habituellement ou souhaitez mettre en place pour promouvoir la pratique du badminton dans votre association :
 - o Des actions traditionnelles : portes ouvertes, forum des associations, journées d'essai, formations d'animateurs, entraîneurs ou arbitres, ouverture de nouveaux créneaux minibad ou loisirs...
 - o Des actions spécifiques à ce début de saison 2021/2022 : toute action de promotion de l'activité :
 - Dispositifs fédéraux : air badminton, fitminton...
 - Dispositifs propres à l'association ou au territoire (à l'initiative de la commune, du club omnisport ou de l'association) : tournoi découverte pour non-licenciés, promobad,...
- **Comment remplir ma demande ?** En complétant le fichier excel joint : uniquement le nom de l'action, la date, le nombre prévisionnel de personnes concernées et le budget prévisionnel de cette action en recettes et dépenses (Achats de matériels, salaires des encadrants, location de salle, achat de volants, édition de supports de communication...)
- **Comment justifier mes actions ?** Simplement en complétant le questionnaire en ligne que vous sera transmis dès le 01/11/2021 (1 questionnaire par action) et en joignant quelques photos ou articles de presse / internet pour valoriser vos actions et votre club.